

M. Horner: Je voudrais encore faire inscrire une citation au compte rendu. Nous avons maintenant une mesure agricole où la gestion de l'offre est restreinte à la volaille et aux produits connexes, à moins que les autres producteurs ne demandent d'être compris dans la mesure. Le 25 février 1971, j'ai présenté au comité, comme en fait foi la page 44 du compte rendu, la proposition suivante:

Monsieur le président, avant que nous entrions dans le vif du sujet, je voudrais vous présenter une suggestion. Encore une fois, c'est une suggestion qui, je pense, faciliterait l'adoption de ce bill à la Chambre. De fait, je puis prévoir que ce bill sera adopté par le comité aujourd'hui. C'est simplement là une suggestion. Je serais prêt à retirer mon sous-amendement si le motionnaire était prêt à retirer son amendement et si l'article 2(c) était modifié pour être ainsi libellé:

«produit de ferme» désigne tout produit naturel: volailles ou produits dérivés.

J'ai dit ensuite:

Si cette définition était acceptée le bill pourrait être renvoyé à la Chambre dès aujourd'hui et prendrait force de loi avant la fin de la semaine prochaine. Cette proposition nous prouvera que je suis disposé à collaborer pour faciliter l'adoption de ce bill.

Je parlais alors très sérieusement. Le ministre, qui paraissait devant le comité, a déclaré, comme en fait foi la page 25:45 du compte rendu:

Monsieur le président, d'autres groupes aussi, représentant d'autres produits—le plus important qui me vienne à l'esprit, c'est celui de l'industrie de la pomme de terre—depuis longtemps cherchent des moyens de commercialiser d'une façon ordonnée leurs produits et d'obtenir qu'un effort de collaboration soit fait entre les provinces pour que ces mesures soient adoptées.

Sa déposition se continue à la page 25:46:

La proposition de M. Horner, si le bill était modifié de cette façon, permettrait de faire face à une situation de crise telle qu'elle se produit à l'heure actuelle dans le domaine des poulets de grill et des œufs; cependant je puis dire, sans me montrer méchant, que j'ai entendu dire à maintes occasions, par des députés de l'opposition, y compris M. Horner, que le gouvernement ne s'occupait des problèmes que lorsqu'une crise était déclenchée.

Le ministre a poursuivi en disant qu'il voulait inclure la question des pommes de terre dans le bill. Nous n'avons rien entendu à propos de cette industrie aujourd'hui. J'ai déclaré à la page 25:47:

Monsieur le président, vous pouvez me corriger si je me trompe, mais est-ce qu'il y a eu des producteurs de pommes de terre qui ont comparu devant le présent comité monsieur le président?

J'étais d'humeur conciliante. La vérité, c'est que je consentais à ce qu'on inclue la question des légumes dans le bill. J'ai recommandé que l'article 2 c) soit modifié ainsi:

c) «produits de ferme» désigne tous les produits naturels, et comprend la volaille, ou les dindes et les légumes et tout produit dérivé de ceux-là.

J'ai soutenu que cet amendement inclurait la question des pommes de terres. Je ne lirai pas tout ce que j'ai dit, car mon temps est limité. J'ai déclaré que je proposerais cet amendement de sorte que l'article 2 c) puisse s'appliquer à l'élevage de volailles et à la culture des légumes, ainsi qu'à tout produit dérivé de ceux-là. La réponse du ministre a été négative. Il a déclaré qu'il voulait que tout fût inclus dans le bill.

J'espère que les députés se rendent compte que ce bill ne s'applique pas vraiment à tous les produits autres que les œufs et la volaille. Si les producteurs d'œufs et de

[M. l'Orateur.]

volailles souhaitent tomber sous le coup de cette loi, ils doivent le signifier. S'ils veulent que les dispositions relatives à la gestion de l'offre s'appliquent à eux, il faudra que le gouvernement en place—et je ne pense pas que ce sera le gouvernement actuel—présente un amendement. Il devra présenter un autre bill qui stipulera que le concept de la gestion de l'offre sera applicable aux produits de cette industrie. Aussi je tiens, en conclusion, à noter qu'au moment où ce débat est parvenu à son point culminant, les membres de l'opposition ont fait des propositions fort constructives et présenté des amendements forts constructifs à propos de ce bill. Ce n'est qu'au moyen d'un débat très animé, très long et très détaillé que nous avons été à même de faire ce que le pays attendait de nous à propos de ce bill relatif à la commercialisation des produits agricoles.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas aussi fin tireur que le député de Crowfoot, et je ne peux pas crier aussi fort, mais je vais faire de mon mieux. Il semble étrange que si peu de temps après le passage dans cette Chambre du bill sur la stabilisation, nous étudions le bill C-176. L'opposition officielle a essayé de tirer la couverture à elle, et le député de Crowfoot en particulier essaie d'obtenir le mérite de tout ce qui a été fait. Il pense que grâce à ses efforts, le bill réalisera tout ce qu'il veut. Il n'est que juste de dire que l'amendement proposé par mon collègue de Fraser-Valley-Ouest stipulait que tout produit agricole naturel devait être assujéti au bill. Le député de Crowfoot devrait se rendre compte, que même s'il n'était pas là quand l'amendement a été proposé, il ne devrait pas s'attribuer le mérite des aspects positifs du bill. Il n'a pas été le seul à suggérer ce qui devait figurer dans le bill.

• (4.10 a.m.)

J'ai noté également il y a quelques minutes que le député de Fraser Valley-Est (M. Pringle) mentionnait qu'il avait fait l'élevage du poulet à Edmonton, et je vous signale que mon père et ma mère achetaient des poulets des établissements Pringle à Edmonton. Je regarde le bill et, sachant que le député a également des intérêts dans la Maple Leaf Feeds, je me demande si la mesure est conçue pour protéger les producteurs individuellement ou les entreprises canadiennes comme Canada Packers, Maple Leaf ou Ralston Purina. Voilà qui devrait nous faire réfléchir, monsieur l'Orateur. Nous devrions nous demander si le bill présenté par le ministre de l'Agriculture (M. Olson) est destiné à protéger les producteurs ou les grandes entreprises.

Il y a quelques minutes, le député de Bruce (M. Whicher) a parlé de l'absence de certains députés. Je ne le vois pas à son fauteuil, mais je souligne...

Des voix: Il est là.

M. Skoberg: Oui, je vois qu'il est à son fauteuil, monsieur l'Orateur. Il est dans son box. L'honorable député a fait observer que sans la présence des chefs de partis, toute discussion avait peu de poids. Je lui signalerai que notre parti peut déléguer ses pouvoirs sans la moindre difficulté.

Des voix: Oh!